

# Redevances CRDS pour 2019-2020

Le coût d'inscription doit être réduit, au moins, de 50% pour les ≤ 25 ans et de 75% pour les ≤ 18 ans  
Pas de redevance, ni fédé ni comité, pour les ≤ 25 ans et les ≤ 18 ans

COMPÉTITIONS		À payer par joueur	Redevance comité	Redevance fédé <sup>(1)</sup>	
Tournois Homologués	TH en 3 parties ou +	doté (min. 20% inscriptions)	10 maxi par partie	1,5 pour le TH	3 pour un TH3 3,5 pour un TH4 4 pour un TH5 ... (+0,5 par partie supplémentaire)
		doté (min. 15% inscriptions)	9 maxi par partie		
		doté (min. 10% inscriptions)	8 maxi par partie		
		non doté	7 maxi par partie		
	TH en 2 parties	Sén., Ver., Diam.	Mêmes tarifs plafonnés	1 pour le TH	2 pour le TH
	TH 2 "catégoriel"	Sén., Ver., Diam.		1 pour le TH	1 pour le TH
	TH Classique	Sén., Ver., Diam.	Pas de consigne	0,75	1,5
Festivals	Sén., Ver., Diam.	idem TH3. Une seule redevance : sur TH le plus fréquenté			

Épreuves Comité	Championnat Départemental <sup>(2)</sup>	Sén., Ver., Diam.	Pas de consigne particulière	1	0
	Championnat Régional <sup>(2)</sup>	Sén., Ver., Diam.	12	6	0
		≤ 25 ans	4	0	0
		≤ 18 ans	0	0	0
	Championnat Régional Classique	Sén., Ver., Diam.	Pas de consigne particulière	0,75	0
	Championnat Régional Paires	Sén., Ver., Diam.	Pas de consigne particulière	Le Comité encaisse les inscriptions et règle les dépenses	0
	Qualification Inter-Clubs	Équipes de 7 joueurs	50		20
Équipes de 5 joueurs		40	15		
Interclubs Classique	Équipes de 3 joueurs	Pas de consigne particulière	2,25	7,5	

Autres épreuves	Phases, simultanés, qualif vermeils	En 2 ou 3 parties	10 ou 12	2	3
		Qualifiés phase précédente	5	0	3 (payé par Comité)
	Tournois en paires	Sén., Ver., Diam.	Pas de consigne particulière	0,5/joueur/partie	0
	Simultané Fédéral <sup>(3)</sup> (semaine)	Sén., Ver., Diam.	Selon décision de chaque club	0,5	0,75
				0,5	0,5
Simultané Permanent <sup>(3)</sup>	Sén., Ver., Diam.				

<sup>(1)</sup> La redevance fédé est à envoyer à la FFSc (Marseille) pour les TH, les Festivals et le Classique.

Elle est à envoyer au Comité (Laurent ODIER) pour les épreuves comité et les épreuves par centres.

<sup>(2)</sup> Départementaux et Régionaux : les redevances fédé et comité sont dues à partir du 6ème joueur hors comité.

<sup>(3)</sup> Simultanés Permanents et Fédéraux : 3 factures par an, les redevances fédé et comité sont à régler à Patricia BOURLIER-VIETTE.

LICENCES *	À payer par joueur	Redevance comité	Redevance fédé
Séniors, Vermeils (1955), Diamants (1945)	40	10	30
Espoirs = 18-25 ans (entre 1993 et 2000)	12	5	7
Poussins-Benjamins-Cadets-Juniors (2008-2006-2004-2001)	5	0	5
Découverte (1 <sup>ère</sup> licence)	20	6	14
Licence classique "jour"	5	0	5

\* Les renouvellements et nouvelles licences sont à envoyer au Comité (Patricia BOURLIER-VIETTE) avec le règlement à l'ordre du Comité Dauphiné-Savoie C.R.D.S.